



FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affilié à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

PROCES VERBAL N° 005 / FECAFOOT/SG/DDF/ DC/CCNI/2023 PORTANT HOMOLOGATION ADMINISTRATIVE DES RENCONTRES COMPTANT POUR LES DEMI-FINALES DE LA COUPE DU CAMEROUN EDITION 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf du mois de Juin, le Secrétaire Général de la Fédération Camerounaise de Football, en application des dispositions pertinentes de l'article 126 alinéa 1, des Règlements Généraux de la FECAFOOT et du Règlement de la Coupe du Cameroun, a statué sur les rencontres comptant pour les Demi-finales de la Coupe du Cameroun, édition 2023.

Les rapports des officiels des différentes rencontres ne faisant état d'aucun incident enregistré, les matchs sont homologués de droit par le Secrétaire Général, sur les scores acquis sur le terrain.

Lesdits scores sont repris dans le tableau ci-dessous :

N°	RENCONTRES & SCORES		
1	PWD OF BAMENDA	2-1	STADE FC DE BANDJOUN
3	FOVU CLUB DE BAHAM	1-1 TAB 12-11	COLOMBE DU DJA ET LOBO

Concernant les sanctions et violations, les récapitulatifs suivants ont été arrêtés :

Equipes	Joueurs	N° DOSSARD	Sanctions	Amendes	Total
PWD OF BAMENDA	MOHAMED MOUSTAPHA	15	AV	10 000	50 000
	BRIAN NYABAN	24	AV	10 000	
	THOMAS ETTA BAWAK	4	AV	10 000	
	LEONEL CHRISTIAN ATEBA	9	AV	10 000	
	KARIM BELLO	16	AV	10 000	
STADE DE BANDJOUN	EV RAD MA-NGUE	25	AV	10 000	20 000
	TERENCE NGANKAM	10	AV	10 000	
FOVU CLUB DE BAHAM	JEFF NGONGANG NANA	25	AV	10 000	30 000
	LEONEL NTEBEU DJOKO	11	AV		



	CYRILLE NGANDO	20	AV		
TOTAL					100 000

A L'ISSUE DES DEMI- FINALES, LES CLUBS CI-APRES SONT QUALIFIES POUR LA FINALE DE LA COUPE DU CAMEROUN EDITION 2023.

N°	CLUBS
1	PWD OF BAMENDA
2	FOVU CLUB DE BAHAM

Fait à Yaoundé, le 30 Juin 2023

LE SECRETAIRE GENERAL

Blaise DJOUNANG

